



FICHE PRATIQUE AIDES FINANCIERES POUR LES APPRENANTS

CONTACTS

A travers ce document, vous retrouverez toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Pour toutes questions relatives à ces aides, pour la consultation d'un dossier, pour une assistance ou si vous rencontrez des difficultés qui pourraient nuire à la poursuite de votre apprentissage, n'hésitez pas à vous tourner vers notre équipe pédagogique :

- Myriam DURAND, Animatrice : 04 77 59 39 14
- Rachid EL AMARI, Animateur : 04 77 59 39 14
- Sophie ROLLIN, Référente CRAF : 04 77 59 39 17
- Rachid OULMI, Responsable pédagogique : 04 77 59 31 87
- Laurence FINET, Responsable planning : 04 77 59 31 99

Les horaires de l'IMSE sont :

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Jedi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30

TRANSPORTS

BUS/TRAM

Plusieurs lignes desservent le centre de formation :

- Ligne TRAM T3
- Ligne BUS 13
- Ligne BUS M4

Vous trouverez toutes les informations sur le site : <https://www.reseau-stas.fr/>

Depuis janvier 2009, tout employeur situé sur le territoire français est tenu de prendre en charge 50% du prix des abonnements (mensuel ou annuel) souscrits par ses salariés dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, accomplis au moyen de transports publics. Le décret concerne toutes les entreprises, privé et public, quelle que soit leur taille. Tous les salariés sont concernés y compris intérimaires, temps partiel et apprentis.

TRAIN

Trajets TER à prix réduits

Bénéficiez jusqu'à 75 % de réduction sur vos déplacements avec la carte illico solidaire.

Inscrivez-vous directement en ligne sur le site du Conseil régional - <https://illicosolidaire.cba.fr/>



VOITURE

• Aide au permis de conduire

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire de **500 €** financé par l'Etat pour la préparation du permis B.

Notre équipe pédagogique pourra vous expliquer les modalités et vous aider à constituer votre dossier d'attribution.



• Aide au permis de conduire de la Région Rhône-Alpes :

Cette aide de **200€** s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans au moment du dépôt de la demande, qui résident en Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus d'informations sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/385/289-financer-ma-formation-au-permis-de-conduire-orientation-formation.htm>

- **Permis à 1€ :**

L'opération « **PERMIS A 1€ / jour** » facilite l'accès à l'inscription d'une formation du permis voiture et moto.

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'état.

Pour plus d'informations : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/conditions>

- **Financement du permis par le Compte Personnel de FORMATION (CPF) :**

Vous pouvez utiliser votre **compte personnel de formation (CPF)** pour financer l'examen du permis de conduire (code et conduite) des catégories suivantes : **B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.**

Pour en bénéficier, les **2 conditions** suivantes doivent être remplies :

- Vous avez besoin du permis pour réaliser votre **projet professionnel** ou sécuriser votre **parcours professionnel**
- Votre permis de conduire n'est pas suspendu (suspension administrative ou judiciaire) ou il ne vous est pas interdit de demander le permis (cette obligation est vérifiée par une **attestation sur l'honneur**)..

A noter : ce dispositif peut se cumuler avec d'autres, notamment le *permis à un euro par jour* pour les jeunes.

Si vous avez effectué un service civique ou eu une autre forme d'engagement citoyen (par exemple : jeune pompier volontaire, réserviste, si vous avez dirigé une association...) vous pouvez prétendre à des droits complémentaires.

Rendez-vous sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/>

- **Aides spécifique dans le métier de l'automobile :**

Des aides spécifiques dans les métiers de l'automobile

Si vous êtes apprenti dans les métiers de l'automobile, des aides spécifiques peuvent être attribuées pour les vacances, le financement du permis de conduire.

Vous pouvez consulter les aides possibles sur : <https://www.irp-auto.com/>

LOGEMENT

INTERNAT

Les apprenants de l'IMSÉ peuvent se loger à l'internat du Lycée Honoré d'Urfé avec lequel l'établissement a passé un partenariat. Ce logement est facturé par l'IMSÉ au nombre de nuits réelles.

Les internes sont accueillis dans un internat neuf, dans des chambres à 2 ou 3 lits. Le choix des camarades de chambre est possible.

L'internat est réputé très confortable et agréable car chaque chambre, bien équipée dispose de sanitaires intégrés. Un nettoyage quotidien est effectué dans chaque chambre.

Les internes doivent dîner au restaurant scolaire du lycée. Un petit déjeuner leur est également préparé.

Les tarifs au 1er janvier 2021 sont 15 € la nuitée, 3 € le petit déjeuner et 6 € le dîner, soit 24 € par jour.

L'internat est ouvert le dimanche soir et ferme le vendredi soir. Il est fermé pour les vacances scolaires de l'Education nationale.

Le lycée Honoré d'Urfé est situé 1 impasse le Chatelier à Saint-Etienne à 15 minutes à pied de l'IMSÉ.

L'internat est géré par une équipe d'éducateurs du lycée Honoré d'Urfé.

SITE DE COLOCATIONS

Plusieurs sites facilitent la mise en place de collocation :

www.immojeune.com

www.appartager.com

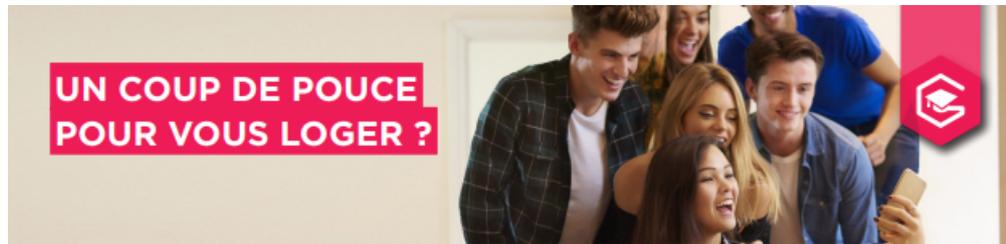


Caisse d'allocation Familiale

La CAF peut vous attribuer une **aide au logement (APL)**, suivant différentes Conditions.

Toutes demandes et inscription se fait sur : www.caf.fr

ACTION LOGEMENT :



JE SUIS SALARIÉ DE MOINS DE 30 ANS, À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ?



UN GARANT POUR MON LOGEMENT

Action Logement **facilite mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon propriétaire avec Visale**, une garantie 100 % gratuite.

→ Je fais le test et ma demande sur visale.fr



UNE AIDE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **finance gratuitement mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à l'**AVANCE LOCA-PASS***.

→ Je fais le test et ma demande sur locapass.actionlogement.fr



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à ma situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

→ Je me connecte sur actionlogement.fr > rubrique 'Louer'



UNE AIDE POUR PAYER MON LOYER

Si je suis **alternant**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : l'**AIDE MOBILI-JEUNE***.

→ Je fais le test et ma demande sur mobilljeune.actionlogement.fr



DES AIDES POUR MA MOBILITÉ

Action Logement **simplifie ma mobilité en cas de mutation ou de nouvel emploi** (distance > 70 km ou temps de transport > 1h15) : **financement gratuit de mon accompagnement à la recherche d'un logement locatif** par un opérateur spécialisé de mon choix*, **prêt à faible taux pour faciliter mon installation** et couvrir mes dépenses de frais d'agence, double charge de logement, etc.

→ Je fais ma demande sur actionlogement.fr/demande-mobilite



Une aide gratuite de 1 000 € pour vous installer près de votre lieu de travail ou de formation.

→ Je fais le test et ma demande sur piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Je découvre en quelques clics toutes les aides qui vont me simplifier la vie !

→ Je me connecte sur alternant.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous. *Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants. Visale, AVANCE LOCA-PASS* et AIDE MOBILI-JEUNE* sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

FICHE JEUNE - Juillet 2021 - Action Logement Services - SAS au capital de 200000000 euros - Siège social : 1921 rue d'Auvergne 42011 Paris Cedex 03 - SIREN 512 000 000 - N° de RCS : 512 000 000 - N° de TVA : 207 006 832 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR. Crédit photo : iStockphoto.com - Document non contractuel

LES AUTRES AIDES POSSIBLES

LA PRIME D'ACTIVITE

La **prime d'activité** remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Les étudiants, les salariés, les stagiaires et les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande se fait auprès de la CAF sur le site suivant : www.caf.fr.

AIDE AUX PREMIERS EQUIPEMENTS

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- **Les équipements professionnels spécifiques** (tenue de travail et matériel professionnel de base : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.
- **Les équipements professionnels numériques** : l'IMSE dote les Apprentis du matériel informatique (sur présentation justificatif fournisseur tenue et/ou mallette)

Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

SONT EXCLUS DE L'AIDE : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatique, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

NB : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut substituer un reste à charge pour l'apprenant selon le secteur.

PASS' REGION

Pleins d'avantages pour les jeunes de 15 à 25 ans :

- **Culture / Loisir** :
 - 30€ pour les concerts et spectacles partenaires.
 - Accès gratuit à tous les musées en Auvergne-Rhône-Alpes.
 - 5 Places de cinéma à 1€ dans tous les cinémas partenaires.
 - 15€ pour l'achat de livres de « loisir ».
 - Abonnement gratuit durant 1 an à la plateforme numérique DIVERCITIES.



- **Sport / Santé :**
 - 30€ pour une licence sportive.
 - Financement de la formation aux premiers secours SST.
- Participation au financement du **permis de conduire** ou du **BAFA** en t'engageant dans une mission de bénévolat proposée par la région.

Pour bénéficier de ces aides, il faut commander la **carte PASS'Région** sur :
<https://jeunes.auvergnernhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

- **CARTE D'ETUDIANT DES METIERS :**

En apprentissage ou en contrat de professionnalisation, tous les jeunes de moins de 26 ans en alternance peuvent bénéficier de la **carte d'étudiant des métiers**.



Cette carte d'étudiant est délivrée depuis janvier 2012 par l'IMSE.

L'obtention de cette carte vous donne le statut étudiant et permet ainsi d'accéder à un certain nombre de réductions tarifaires : restaurant universitaire, logement social étudiant, tarifs réduits au cinéma, au théâtre et pour les activités sportives.

- **FONDS SOCIAL AUX APPRENTIS**

L'objectif du dispositif est d'apporter un soutien à l'accès et au maintien dans la formation des jeunes en difficulté financières ou sociales inscrits dans l'établissement pouvant entraîner à court ou moyen terme la rupture du contrat d'apprentissage, pour l'année scolaire 2021/2022.

Éléments d'évaluation de la situation du jeune appréciés par l'établissement pourraient être les suivants :

- la situation familiale du jeune, des changements éventuels intervenus,
- la situation financière au vu du quotient familial, de l'avis d'imposition des parents/de l'apprenti, de sa rémunération,
- le rapport entre le niveau de charges du jeune et ses revenus,
- l'impact financier des déplacements : habitation-travail-formation sur les revenus de l'apprenti,
- l'avis éventuel d'un travailleur social concernant la situation du jeune et les difficultés qu'il rencontre pour mener à bien sa formation,
- ...

Actions éligibles :

- le financement des frais d'hébergement,
- le financement exceptionnel de factures liés à l'hébergement (électricité, gaz, eau),
- le financement des frais de restauration,
- le financement des frais de transport (à l'exclusion des frais de navettes pris en compte par ailleurs),
- le financement des frais d'accompagnement psychologique ou de santé.

- **PREVENTION**

- **Addictions**

Risques et dépendance, au tabac, à l'alcool, aux drogues, mais aussi aux jeux vidéos ou à Internet : A partir de quand est-on dépendant, les risques encourus, une fois suffit-il ? Quels risques peut-on faire courir aux autres, en soirée, au volant ?

Pour s'informer à temps, échanger et répondre à toutes ces questions, rendez-vous sur :

www.alcoolinfoservice.fr tél : 0 980 980 930

www.tabac-info-service.fr tél : 39 89

www.drogues-info-service.fr tél : 0 800 23 13 13

www.joueurs-info-service.fr tél : 09 74 75 13 13

- **Santé mentale**

Solitude, déprime, dépression, il est parfois difficile de faire la différence entre ce qui est grave et ce qui ne l'est pas.

Pour répondre à toutes ces questions, rendez-vous sur :

www.info-depression.fr

- **Vie affective et sexuelle**

Prévenir, se protéger, gérer sa vie affective et sexuelle, ça s'apprend.

Pour obtenir des réponses à toutes les questions que l'on peut se poser, toutes les informations sur :

www.choisirscontraception.fr

www.info-ist.fr

Numéro vert : 0 800 08 11 11

- **Nutrition, activités physiques**

Manger équilibré, faire du sport, savoir qu'un régime peut être dangereux, connaître son poids idéal. Savoir ce que signifie être obèse, anorexique, boulimique.

Une bonne hygiène de vie passe bien sûr par le sport et bien manger, mais d'autres interrogations peuvent naître.

Les réponses à toutes ces questions sur :

www.mangerbouger.fr

- **Santé et cadre de vie**

Téléphone portable, ondes nocives ou non, à quel niveau, il y a parfois des questions simples que l'on n'ose pas poser.

Photosensibilité, UV, décibels dans les festivals, dangers pour l'audition, qui dit été dit aussi protection.

Les réponses à toutes ces questions sur :

www.prevention-soleil.fr

www.ecoute-ton-oreille.com

www.lesondesmobiles.fr

www.prevention-maison.fr

LES AIDES COMPLEMENTAIRES POUR CERTAINES FILIERES

L'AUTOMOBILE :

IRP Auto vous propose de nombreuses aides et avantages en tant qu'apprenti, comme par exemple :

- Aide pour le permis de conduire
- Aide pour les dépenses liées à la formation en apprentissage
- Avantages pour les vacances et les loisirs
- Participation aux frais d'inscription des loisirs
- Mutuelle Santé

Plus d'information sur : <https://www.irp-auto.com/>



L'HOTELLERIE - RESTAURATION :

Pour bénéficier des aides proposées par HCR Prévoyance il faut être affilié à ce régime de prévoyance en ayant souscrit à la mutuelle santé de votre entreprise.

Vous pouvez aussi bénéficier d'une aide pour le permis de conduire.

Retrouver tous les détails sur : <https://www.hcrprevoyance.fr/>

LA COIFFURE :

AGR2R la mondiale propose des prestations spécifiques aux professions de la coiffure.



Vous retrouverez toutes les informations sur : <https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-coiffure/offre-la-prevoyance-collective-dediee-a-la-ccn-coiffure>